



SM du Pays Loire nature Touraine (Siren : 253752919)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Ambillou
Arrondissement	Chinon
Département	Indre-et-Loire
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	03/02/1997
Date d'effet	03/02/1997

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Xavier DUPONT

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1 rue Serpentine
Numéro et libellé dans la voie	Place des petits pavés
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	37340 AMBILLOU
Téléphone	02 47 55 92 00
Fax	02 47 55 92 01
Courriel	
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	55 811
Densité moyenne	43,98

## Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
37	CC de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan (200073237)	CC
37	CC Touraine Ouest Val de Loire (200072981)	CC

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
Département de l'Indre-et-Loire (223700014)

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
<p>Aménagement de l'espace</p> <p>- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)</p> <p><i>Le Syndicat est également compétent en matière de Schéma de Cohérence Territoriale pour l'ensemble du territoire délimité par l'arrêté préfectoral relatif au périmètre d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, conformément aux articles L 122-1 du code de l'urbanisme. A ce titre, il est chargé de la révision, de la modification et de la mise à jour du Schéma de Cohérence Territoriale. Il en assure le suivi et l'évaluation. Il veille à son application. Il mène tous les travaux nécessaires à l'accomplissement de ces missions.</i></p>
<p>Autres</p> <p>- Préfiguration et fonctionnement des Pays</p> <p><i>Le Syndicat a pour objet la mise en œuvre de la politique régionale des Contrats de Pays, la coordination avec les politiques d'aménagements local et l'animation de ces procédures ; mise en œuvre des procédures de développement de l'Europe (Leader) de l'État (Pôles Excellence Rurale), de la Région (CRP), du Département. Le syndicat a également la compétence OCMACS pour la mise en œuvre, le suivi et la gestion à l'échelle du Pays « d'Opérations Collectives de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services » anciennement dénommées « Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce » (ORAC). L'animation, l'aide et le suivi technique sont exercés par le Syndicat Mixte pendant toute la durée de ces opérations.</i></p>
<p>- Autres</p> <p><i>Le Syndicat est habilité à instruire les autorisations d'urbanisme pour les communes relevant du périmètre de ses communautés de communes membres et les communes tierces relevant du périmètre d'autres communautés de communes qui en feraient la demande. Une convention précisera les modalités de mises à disposition des services du syndicat. Les Communautés de Communes et leurs communes désireuses d'adhérer au dispositif conventionneront ensuite de manière trilatérale avec le syndicat et les communautés de communes. Cette convention qui fera référence aux délibérations de chacun, devra préciser les modalités de remboursement de la mise à disposition du service du syndicat et les frais lui incombant envers la communauté de communes et la commune.</i></p>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)